



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er décembre 2014**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12 – Orientation**

- 12.01** Adopter le Plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en oeuvre et son évaluation.

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Soumission - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. – 79 000 \$.

- 20.02** Soumission - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro 300-131 - TREMPRO CONSTRUCTION INC. – 454 230,58 \$.
- 20.03** Soumission - Fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE » - Dossier numéro RM15-0651 - NORTRAX QUÉBEC INC. – 30 000 \$.
- 20.04** Soumission - Remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux - Contrat numéro 300-133 - LYS AIR MÉCANIC INC. – 49 899,15 \$.
- 20.05** Soumission - Réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière - Contrat numéro 300-135 - PROCOVA INC. – 377 118 \$.
- 20.06** Soumission - Service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. » - Contrat numéro RM15-0551 - SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE – 34 492,50 \$.
- 20.07** Soumission - Services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 14-13972 - LE BERGER BLANC INC. – 212 473,80 \$.
- 20.08** Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro SP-81 - HÉLOISE THIBODEAU, ARCHITECTE INC. – 136 621,93 \$.
- 20.09** Mandat à Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la Corporation des médecins du Québec - Services de médecin consultant à l'arrondissement du 1er janvier au 31 décembre 2015 – 29 500 \$.
- 20.10** Approuver l'entente intersectorielle contre l'abus et la maltraitance.
- 20.11** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 2 295 \$ à Concertation Saint-Léonard, pour réaliser le projet « Activités d'animation Arts et Culture » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) MESS - Ville.
- 20.12** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

- 20.13** Approuver la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires aux aréas Martin-Brodeur et Roberto-Luongo.
- 20.14** Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec.
- 20.15** Accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015.
- 20.16** Accorder une aide financière de 50 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite en 2015 du projet de développement durable de type Quartiers 21 « On sème dans le voisinage! ».
- 20.17** Approuver le protocole d'entente et accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2014.
- 20.18** Résilier le contrat de la compagnie Élagage Prestige inc. pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues - Appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855).

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2014.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2014.
- 30.03** Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

- 40.02** Adoption du règlement numéro 2207 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).
- 40.03** Adoption du règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01, C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.
- 40.04** Adoption du règlement numéro 2209 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.
- 40.05** Adoption du règlement numéro 2210 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 765 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.
- 40.06** Adoption du règlement numéro 2211 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.
- 40.07** Adoption du règlement numéro 2212 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.
- 40.08** Adoption du règlement numéro 2213 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.
- 40.09** Adoption du règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.
- 40.10** Adoption du règlement numéro 2215 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).
- 40.11** Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2015.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.
- 60.02** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 20 octobre 2014.
- 60.03** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 3 novembre 2014.
- 60.04** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
- 60.05** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2014.
- 60.06** Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Octobre 2014.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance.

**Dossier # : 1144227011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en œuvre et son évaluation.

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) et que la direction de la Diversité sociale a été mandatée pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

ATTENDU que le plan d'action propose aux 19 arrondissements d'adhérer aux sept principes qui guident l'action de la Ville et permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur peu importe le domaine d'application.

ATTENDU que ces principes ont fait consensus chez tous les participants à la démarche MADA et ont été adoptés à l'unanimité, en même temps que le plan d'action, par les élus au conseil municipal de la Ville de Montréal.

ATTENDU que l'arrondissement a adhéré aux sept principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 et a mis en place une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

Il est recommandé :

D'adopter le Plan d'action Municipalité Amie des Aînés 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard ;

De mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en œuvre et son évaluation.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:34

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144227011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en œuvre et son évaluation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin qu'elle réalise la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et qu'elle se dote d'un plan d'action en faveur des aînés. La Direction de la diversité sociale, mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires dévoués à la cause des aînés. L'arrondissement de Saint-Léonard a participé à cette démarche par ses représentants administratifs et politiques. Ce projet a mené à l'adoption par le conseil municipal, à l'unanimité des membres, du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, le 24 septembre 2012.

L'arrondissement reconnaît que le vieillissement et l'accroissement de la longévité représentent un enjeu important pour Saint-Léonard qui compte une proportion importante d'aînés sur son territoire. Et que ces changements démographiques nécessitent l'adaptation des services offerts afin de favoriser la pleine participation des aînés à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. C'est pourquoi, le 3 septembre 2013, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour réaliser localement la démarche Municipalité Amie des Aînés. Reposant sur la mobilisation du milieu, le processus a débuté par la mise en place d'un comité de pilotage composé de représentants de l'arrondissement, d'organismes et de personnes aînées engagées dans leur milieu. Le travail du comité a conduit à la tenue d'un forum MADA le 27 février 2014 ayant réuni plus de 70 représentants du milieu. Cette étape a permis de consolider les enjeux et identifier des pistes d'actions pour l'arrondissement. Rétrospectivement, ce projet a permis à l'arrondissement de mieux connaître les besoins de ses aînés, de mobiliser les différents intervenants concernés par cette clientèle, d'identifier les actions à entreprendre et de prioriser leurs réalisations pour mener à la réalisation d'un plan d'action local pour les aînés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 0267 en date du 3 septembre 2013 (1134227020) - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement de Saint-Léonard aux sept (7) principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour constituer un comité de pilotage pour la réalisation de la démarche locale Municipalité amie des aînés.



Résolution numéro CM12 0850 en date du 24 septembre 2012 (1120706004) - Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA); Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

Résolution numéro CM10 0151 en date du 23 février 2010 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le Plan d'action MADA de l'arrondissement de Saint-Léonard poursuit cinq objectifs généraux reliés à chacun des cinq axes, lesquels sont :

### **Axe 1. Concertation, bénévolat et participation sociale**

Objectif 1. Favoriser l'implication des aînés dans la communauté, ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire

### **Axe 2. Activités physiques, récréatives, culturelles et éducatives**

Objectif 2. Faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés afin de favoriser le vieillissement actif

### **Axe 3. Communication et information**

Objectif 3. Faciliter l'accès à l'information

### **Axe 4. Aménagement et déplacements actifs**

Objectif 4. Offrir un environnement sécuritaire et encourager les déplacements actifs sur le territoire

### **Axe 5. Habitation**

Objectif 5. Offrir un quartier et des logements sécuritaires

L'ensemble des actions identifiées, réparties autour des 5 axes, guideront l'arrondissement au cours des trois prochaines années (2014-2017) afin de favoriser le vieillissement actif chez les aînés. Le plan d'action est en pièce jointe du présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'une priorité municipale. La mise en place d'une démarche MADA découle initialement de l'engagement de la Ville de Montréal pris à l'égard du gouvernement du Québec (CE10 0416 – 30 mars 2010) pour la réalisation d'une démarche MADA à l'échelle de la Ville et ayant mené à l'adoption du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015. Il s'agit d'une priorité pour l'arrondissement qui compte 14 645 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente 20 % de la population (Statistique Canada, 2011). En diminuant le seuil de l'âge, on compte 22 960 personnes âgées de 55 ans et plus. La proportion d'aînés s'élève alors à 30 % de la population. Avec le vieillissement démographique, il apparaît clairement que cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines décennies et l'arrondissement, par son offre de services, souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

Le plan d'action MADA de l'arrondissement de Saint-Léonard est le résultat d'une démarche de consultation. Les aînés, le milieu communautaire et les autres citoyens concernés ont été interpellés dans les différentes étapes de la démarche locale. Les résultats de la démarche sont attendus dans le milieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les actions seront réalisées avec les ressources humaines, matérielles et financières actuellement disponibles au budget annuel de l'arrondissement. Des actions spécifiques nécessitent toutefois une dépense additionnelle au budget de fonctionnement. Certains projets capitalisables du Plan d'action pourront être financés à l'intérieur du programme triennal d'immobilisations (PTI).

L'arrondissement fera une demande de soutien au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au Programme d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal pour compléter le financement d'actions spécifiques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan d'action MADA de l'arrondissement 2014-2017 respecte les principes de développement durable, en favorisant la concertation et la participation, l'équité, ainsi qu'un meilleur accès à l'offre de services, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le plan d'action permettra d'améliorer les conditions de vie des aînés de l'arrondissement. La démarche s'appuyant sur la mobilisation du milieu, les résultats seront accueillis avec grand intérêt.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le *Plan d'action MADA 2014-2017* de l'arrondissement de Saint-Léonard sera lancé et dévoilé à l'occasion d'un événement de presse au tout début du mois de décembre 2014. Cet événement devrait réunir les élus de l'arrondissement, la responsable du développement social et communautaire au comité exécutif de la Ville de Montréal, de même que les membres du Comité MADA local. Il devrait être suivi par la présentation de deux conférences sur le vieillissement actif, l'une par Sœur Angèle, chef cuisinière à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et vedette de la télévision, et l'autre par monsieur André Ledoux, auteur de l'essai *Les vieux ... : poids ou richesse ?* (2013). Le *Plan d'action MADA 2014-2017* sera aussi mis en ligne sur le site Internet de l'arrondissement, où il pourra être consulté par les personnes intéressées.

Des textes en feront aussi sa promotion, en décembre 2014, dans le bulletin d'information *Le Léonardois* et dans une *Chronique des élus* dans l'hebdomadaire *Progrès Saint-Léonard*.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Déc. 14 Lancement du plan d'action  
2014-2017 Mise en œuvre des actions  
Bilan annuel

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette décision est cohérente avec les politiques et règlements en vigueur, notamment la Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, et la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Johanne COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Rabia CHAOUCHI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BENJAMIN  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2014-11-10

Steeve BEAUDOIN  
Directeur de la Direction des affaires  
publiques et du développement  
communautaire



**Dossier # : 1143022028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - 79 000 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C., fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant total de 79 000 \$.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:37

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - 79 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division du greffe a l'obligation de faire paraître des appels d'offres et des avis publics et la Division des relations avec les citoyens et des communications doit retenir divers espaces publicitaires, dont une chronique hebdomadaire pour informer les citoyens sur les services et les activités de l'arrondissement. Pour ce faire, nous avons sollicité le journal « Progrès Saint-Léonard », le seul hebdomadaire francophone distribué gratuitement à toutes les résidences de l'arrondissement de Saint-Léonard.

De plus, la Division des relations avec les citoyens et des communications retient quelques fois durant l'année des espaces publicitaires dans le journal « Corriere Italiano », un hebdomadaire de langue italienne qui est la propriété de la même compagnie que le journal « Progrès Saint-Léonard ».

Médias Transcontinental S.E.N.C. exploite également le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) par lequel il est possible d'obtenir les documents d'appels d'offres de l'arrondissement. La diffusion d'addenda dans ce système est facturée à l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Nous recommandons d'accepter la soumission de la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C., fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant total de 79 000 \$ toutes taxes incluses.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ladite somme est imputable aux postes budgétaires suivants :

Imputation budgétaire:

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DIVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS -  
COMMUNICATIONS - Publicité, commun. et frais de représentation

Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2015)

Montant imputable à ce budget : 49 000 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	C.R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305130	01801	53801	000000	0000	000000	000000	00000	0000

Imputation budgétaire:

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT - DIVISION DU GREFFE - GREFFE - Publicité, commun. et  
frais de représentation

Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2015)

Montant imputable à ce budget : 30 000 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	C.R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305111	01401	53801	000000	0000	000000	000000	00000	0000

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Richard CARON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-13

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1140391006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro 300-131 - TREMPRO CONSTRUCTION INC. - au montant total de 454 230,58 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie TREMPRO CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert, contrat numéro 300-131, au montant total de 454 230,58 \$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2014-11-25 13:50

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140391006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro 300-131 - TREMPRO CONSTRUCTION INC. - au montant total de 454 230,58 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 28 octobre 2014 afin d'obtenir des soumissions pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert. Cette mise aux normes est requise suite à une évaluation préliminaire effectuée par la DSTI en juillet 2012 où certains équipements et installations ont été ciblés comme étant vétustes et ne répondant pas aux normes actuelles. Ces équipements touchent en particulier la filtration de la piscine, l'accessibilité universelle à ces installations ainsi qu'une modification importante en ce qui concerne la visibilité pour le poste de surveillance des sauveteurs. Il est à noter que ces travaux seront financés à 50 % par le Programme aquatique de Montréal et 50 % par le PTI de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée numéro D1140391003 en date du 22 octobre 2014 (2140391003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert, situés au 7505, boulevard Provencher, contrat numéro 300-131.

- Résolution numéro CA14 13 0238 en date du 6 août 2014 (1142242013) - Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro SP-75 - BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES - 50 014,13 \$.
- Résolution numéro CA14 13 0155 en date du 2 juin 2014 (1142242005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro SP-75.
- Résolution numéro CA14 13 0083 en date du 7 avril 2014 (1144227002) - Déposer une demande d'aide financière au Programme Aquatique de Montréal - Volet mise aux

normes, pour les projets « piscine et pavillon des baigneurs Hébert » et « remplacement de la céramique de la promenade et au bassin de 25 mètres de la piscine du complexe aquatique Saint-Léonard », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au PTI 2014-2016.

- Résolution numéro CE14 0343 en date du 12 mars 2014 (1134815004) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.
- Résolution numéro CM13 0340 en date du 23 avril 2013 (1124815001) - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

## DESCRIPTION

Cet appel d'offres a été lancé le 28 octobre 2014. Dix-sept (17) compagnies se sont procurées les documents de soumission. Six (6) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 20 novembre 2014. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TX INCL)	CONFORME
TREMPRO CONSTRUCTION INC.	454 230,58 \$	OUI
MGB ASSOCIÉS INC.	474 463,00 \$	OUI
PROCOVA INC.	496 692,00 \$	OUI
HULIX CONSTRUCTION (9160-5188 QUÉBEC INC.)	499 657,21 \$	OUI
CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE	529 000,00 \$	OUI
QUADRAX & ASSOCIÉS EG (9200-1643 QUÉBEC INC.)	606 000,00 \$	OUI

Nous recommandons d'accepter la soumission de la compagnie Trempro Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert, contrat numéro 300-131, pour un montant de 454 230,58 \$, taxes incluses.

Les coordonnées de la firme retenue sont les suivantes :

TREMPRO CONSTRUCTION INC.  
112, rue Industrielle, suite 200  
Delson (Québec) J5B 1W4

## JUSTIFICATION

L'estimé préliminaire préparé par l'architecte et l'ingénieur était de 344 850,00 \$, excluant les taxes. Le prix obtenu de 395 069,00\$ excluant les taxes, est de 50 219,00 plus cher, ce qui représente un peu plus de 14 % plus cher que l'estimé. Cependant, il faut noter que l'architecte et l'ingénieur avaient estimé des contingences de 30 000 \$ et qu'au bordereau des prix, les contingences étaient augmentées à 40 000 \$ avant taxes suite à l'addenda no 1. Ceci ramènerait l'écart à environ 12 %.

Sachant que ce projet est soutenu dans le cadre du Programme aquatique de Montréal, il est recommandé au conseil de donner suite à cet appel d'offre en accordant le contrat de construction à la compagnie TREMPRO CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce projet, l'aide financière du PAM correspond à 50 % du montant total de ce projet et la quote-part pour l'arrondissement de Saint-Léonard correspond également à 50 % du montant total de ce projet.  
Le montant de 454 230,58 \$ pour le contrat numéro 300-131 doit être imputé de la façon suivante :

### **ARRONDISSEMENT: CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION**

**PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**  
**1442514019 155228 204 864.41\$ 227 115.29\$**

CLÉS COMPTABLE SIMON - IMPUTATION

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212181	801250	07151	57201	000000	0000	155228	000000	22035	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 351242**.

### **CORPORATIF : CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION**

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du SDSS et du Service des Finances.

Le sous-projet corpo est:

[1442514020](#) [155627](#) [Réfection piscine Hébert - travaux de construction -corpo. - PAM](#)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux de construction janvier 2015  
Fin des travaux de construction juin 2015

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 300-131.  
Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale a été incluse dans les documents d'appel d'offres.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Luc DENIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mécanique du bâtiment  
- stle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs

Le : 2014-11-21



**Dossier # : 1145202004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE » - Dossier numéro RM15-0651 - NORTRAX QUÉBEC INC. - 30 000 \$ (fournisseur unique).

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie NORTRAX QUÉBEC INC., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE », dossier numéro RM15-0651, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 30 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-17 13:19

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1145202004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE » - Dossier numéro RM15-0651 - NORTRAX QUÉBEC INC. - 30 000 \$ (fournisseur unique).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'entente pour la fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE » se terminera le 31 décembre 2014. Nous devons donc conclure une nouvelle entente pour la fourniture de pièces pour les rétrocaveuses et les tracteurs chargeurs de marque « JOHN DEERE ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 13 0373 en date du 2 décembre 2014 (1135202007) - Soumission - Fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE » - Contrat numéro RM14-0651 - NORTRAX - 30 000 \$ (fournisseur unique).

**DESCRIPTION**

Accorder le contrat à la compagnie **NORTRAX QUÉBEC INC.**, fournisseur unique et autoriser l'émission d'un bon de commande ouvert, pour la fourniture de pièces originales pour les rétrocaveuses et les tracteurs chargeurs de marque « JOHN DEERE », dossier numéro RM15-0651, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 30 000 \$.

**JUSTIFICATION**

La compagnie NORTRAX QUÉBEC INC. est le distributeur exclusif des pièces originales de marque « JOHN DEERE », section construction dans la grande région de Montréal.  
Coordonnées:

NORTRAX QUÉBEC INC.  
3855, boul. Matte  
Brossard, (Québec) J4Y 2P4  
Tél.: 450-444-1030  
Fax.: 450-444-7725

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 30 000 \$ toutes taxes incluses sera imputée de la façon suivante:  
Un montant de 10 000 \$ toutes taxes incluses sera imputé au poste budgétaire suivant:

DIVISION BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE - SLD - MÉCANIQUE - Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers - À répartir - Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement  
Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2015)

#### **Concordance SIMON**

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>Centre</b>	<b>Activité</b>	<b>Objet</b>	<b>Sous-obj.</b>	<b>Inter.</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Futur</b>
2432	0010000	305124	09004	55403	0000000	0000	000000	000000	00000	0000

Un deuxième montant de 20 000 \$ toutes taxes incluses sera imputé au poste budgétaire suivant:

DIVISION BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE - SLD - MÉCANIQUE - Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers - À répartir - Pièces et acc. - Matériel roulant, équipements et infrastructures  
Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2015)

#### **Concordance SIMON**

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>Centre</b>	<b>Activité</b>	<b>Objet</b>	<b>Sous-obj.</b>	<b>Inter.</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Futur</b>
2432	0010000	305124	09004	56507	0000000	0000	000000	000000	00000	0000

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis ROCK  
C/d Bâtiments et mécanique

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-14

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs





**Dossier # : 1140391004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux - Contrat numéro 300-133 - LYS AIR MÉCANIC INC. - au montant total de 49 899,15 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie LYS AIR MÉCANIC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux, contrat numéro 300-133, au montant total de 49 899,15\$.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:49

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140391004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux - Contrat numéro 300-133 - LYS AIR MÉCANIC INC. - au montant total de 49 899,15 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans une précédente étude conceptuelle préparée par Pageau & Morel en décembre 2011, les systèmes de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) aux ateliers municipaux situés au 6025, boulevard Métropolitain, ont été ciblés comme étant vétustes, énergivores et ne répondant pas aux normes actuelles. Un mandat a été donné à la firme Groupe conseil Berman inc. afin de préparer les plans et devis pour nous permettre d'aller en appel d'offres sur invitation. Ce sommaire décisionnel donne suite à l'appel d'offres sur invitation lancé le 21 octobre 2014 afin d'obtenir des soumissions pour le remplacement partiel des systèmes CVAC les plus affectés rendus à la fin de leur vie utile, en considérant une éventuelle relocalisation des ateliers municipaux d'ici trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Décision déléguée numéro D1142242003 en date du 21 octobre 2014 (2142242003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux, contrat numéro 300-133
- Résolution numéro CA14 13 0201 en date du 7 juillet 2014 (GDD 1142242012) - Soumission - Services professionnels en ingénierie pour le remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) aux ateliers municipaux - Contrat numéro SP-77 - LE GROUPE CONSEIL BERMAN INC. - 45 415,13 \$
- Résolution numéro CA14 13 0157 en date du 2 juin 2014 (1142242007) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) aux ateliers municipaux - contrat numéro SP-77

**DESCRIPTION**

À la suite du processus d'appel d'offres sur invitation, l'arrondissement de Saint-Léonard a reçu quatre (4) soumissions.

**Liste des soumissionnaires invités :**

Lys Air Mécanic Inc.  
Névé Réfrigération Inc.  
Le Groupe Centco Inc.  
Climatisation Bativac Inc.  
Navada Inc.

Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. En voici le résultat :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
Lys Air Mécanic Inc.	49 899,15 \$	CONFORME
Névé Réfrigération Inc.	50 818,95 \$	CONFORME
Le Groupe Centco Inc.	51 623,78 \$	CONFORME
Climatisation Bativac Inc.	55 762,88 \$	CONFORME

### **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de cet appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été déposées. L'estimé préliminaire préparé par l'ingénieur était de 51 853,73 \$. Le prix obtenu de 49 899,15 \$ est de 3,8 % moins cher que l'estimé. Nous recommandons donc d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Lys Air Mécanic inc.

L'adresse du soumissionnaire retenu est la suivante :

**LYS AIR MÉCANIC INC.**  
**1420 rue de Jaffa**  
**Laval, Québec H7P 4K9**  
**Tél: 450-664-4445**  
**Fax: 450-661-0444**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat pour le remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux, contrat numéro 300-133 s'élève à 49 899,15 \$ incluant toutes les taxes et doit être imputé de la façon suivante :

Emprunt autorisé par le règlement : 2181

#### **Projet Sous-Projet Crédit Contrat**

42514 1442514013 45 010,44 \$ 49 899,15 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212181	801250	03819	57201	000000	0000	153708	000000	21025	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro DA 350118.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux de remplacement 5 janvier 2015

- Fin des travaux de remplacement 27 février 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 300-133.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale a été incluse dans les documents d'appel d'offres.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mecanique du batiment  
- stle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs

Le : 2014-11-12



**Dossier # : 1140391005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière - Contrat numéro 300-135 - PROCOVA INC. - au montant total de 377 118 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie PROCOVA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, contrat numéro 300-135, au montant total de 377 118 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-21 09:05

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140391005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière - Contrat numéro 300-135 - PROCOVA INC. - au montant total de 377 118 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce sommaire décisionnel donne suite à l'appel d'offres public lancé le 28 octobre 2014 afin d'obtenir des soumissions pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière. Cette réfection est requise suite à une évaluation préliminaire effectuée par la firme Ingétec en juillet 2013 qui a démontré la détérioration avancée du système d'étanchéité de la dalle structurale du toit-terrasse de la piscine Ladauversière. Cette problématique est responsable des infiltrations d'eau dans les vestiaires sportifs situés tout juste en dessous du toit-terrasse (la plage) et il nous était recommandé de procéder à la réfection complète du système d'étanchéité de la dalle structurale du toit-terrasse en effectuant la reconstruction complète de la chape de béton qui constitue le fini de plancher de la terrasse.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée numéro D1140391002 en date du 22 octobre 2014 (2140391002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, située au 7560, boulevard Lacordaire, contrat numéro 300-135

- Résolution numéro CA14 13 0240 en date du 6 août 2014 (1142242015) - Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, contrat numéro SP-79 - PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C. - 55 188 \$
- Résolution numéro CA14 13 0158 en date du 2 juin 2014 (1142242009) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière - Contrat numéro SP-79

**DESCRIPTION**

Cet appel d'offres a été lancé le 28 octobre 2014. Six (6) compagnies se sont procuré les documents de soumission. Quatre (4) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 13 novembre 2014. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
PROCOVA INC.	377 118,00 \$	OUI
LE GROUPE GL LEFEVRE M.R.P. INC.	412 702,75 \$	OUI
CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE	444 953,25 \$	OUI
HULIX CONSTRUCTION (9160- 5188 QUÉBEC INC.)	459 327,42 \$	OUI

## **JUSTIFICATION**

L'estimé préliminaire préparé par l'architecte et l'ingénieur était de 377 182 \$, excluant les taxes. Le prix obtenu de 328 000 \$, excluant les taxes, est de 13 % moins cher que l'estimé. Nous ne pouvons constater que le marché était favorable. Nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit PROCOVA INC. L'adresse du soumissionnaire est :

### **PROCOVA Inc.**

Réal Dextrateur, ing. VP Secrétaire trésorier  
1924, rue Vallière  
Laval (Québec)  
H7M 3B3

Tél:450-668-3393

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 377 118 \$ pour le contrat numéro 300-135 doit être imputé de la façon suivante :

### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

1542514013 154440 340 171,10 \$ 377 118 \$

CLÉS COMPTABLE SIMON - IMPUTATION

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>C.R.</b>	<b>Act.</b>	<b>Obj.</b>	<b>S-obj.</b>	<b>Inter</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Cat.</b>	<b>Futur</b>
6432	3212181	801250	07151	57201	000000	0000	154440	000000	22035	0000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 350378**.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun sur les usagers - toutefois les délais sont très serrés pour l'exécution des travaux. Fin des travaux tout juste avant l'ouverture des piscines pour la fin juin

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Échéancier des travaux de construction :  
début avril 2015  
fin juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 300-135.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale a été incluse dans les documents d'appel d'offres.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mécanique du bâtiment  
- stle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs

Le : 2014-11-17





**Dossier # : 1140391003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. » - Contrat numéro RM15-0551 - SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE - 34 492,50\$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE, fournisseur unique, pour le service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme incendie de marque « D.S.C. », contrat numéro RM15-0551, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 34 492,50 \$. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 15:35

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140391003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. » - Contrat numéro RM15-0551 - SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE - 34 492,50\$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard doit s'assurer que ses systèmes d'alarmes d'incendie soit fonctionnels, pour ce faire il est requis d'aller en soumission pour le service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 13 0374 en date du 2 décembre 2014 (1130391003) - Soumission - Service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. » - Contrat numéro RM14-0551 - SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE - 34 493 \$.

**DESCRIPTION**

Nous recommandons d'accorder le contrat à la compagnie **SIMPLEX GRINNELL, DIVISION DE TYCO LTÉE** et d'autoriser l'émission d'un (1) bon de commande ouvert pour le service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. », contrat numéro RM15-0551, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 34 492,50 \$ toutes taxes incluses.

**JUSTIFICATION**

La compagnie SIMPLEX GRINNELL, DIVISION DE TYCO LTÉE est le distributeur exclusif au Québec des systèmes d'alarme d'incendie de marque « D.S.C. »  
Coordonnées :

**SIMPLEX GRINNELL, DIVISION DE TYCO LTÉE**

a/s Michel Joly  
5800, boul. Henri-Bourassa O.  
Montréal, (Québec) H4R 1V9  
Tél.:514-737-5505  
Fax.:514-737-160

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ladite somme est imputable au poste budgétaire suivant :

Imputation budgétaire:

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS - DIVISION BÂTIMENTS ET MÉCANIQUE -  
Soutien matériel et technique- Gestion des immeubles à répartir -Entr. rép.-immeuble et terrain

Demande d'achat Simon: à suivre en janvier 2015

Montant imputable à ce budget: 34 492,50 \$

## Concordance SIMON

Entité	Source	C.R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305120	09007	55401	000000	0000	000000	000000	00000	0000

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis ROCK  
Chef de division bâtiment et mécanique

### ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs

Le : 2014-11-14



**Dossier # : 1143693016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 14- 13972 - LE BERGER BLANC INC. - Pour une durée de deux ans - Au montant total de 212 473,80 \$, taxes incluses.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie LE BERGER BLANC INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13972, pour une période de deux ans, au montant total de 212 473,80 \$. Ce contrat prévoit une possibilité d'un (1) renouvellement d'une durée d'un an, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 15:31**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143693016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 14-13972 - LE BERGER BLANC INC. - Pour une durée de deux ans - Au montant total de 212 473,80 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat pour les services de contrôle animalier de l'arrondissement arrivera à échéance le 31 décembre prochain. Comme la fourrière municipale projetée ne sera pas opérationnelle avant la fin de l'année 2016, l'arrondissement désire accorder un nouveau contrat d'une durée de deux ans, avec l'option de prolonger celui-ci d'une année additionnelle. À cette fin, l'arrondissement a autorisé la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à lancer un appel d'offres public, selon le devis technique élaboré par sa Division des études techniques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée numéro D1143693005 en date du 7 octobre 2014 (2143693005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 14-13972.

**DESCRIPTION**

À la suite de l'ouverture de la soumission et à l'analyse de celle-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission de la compagnie Le Berger Blanc inc., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13972, pour une durée de deux ans, d'un montant total de 212 473,80 \$.

Ce contrat prévoit une possibilité d'un (1) renouvellement d'une durée d'un an aux mêmes termes et conditions avec l'accord mutuel entre l'adjudicataire et l'arrondissement. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

Les résultats de l'appel d'offres de 2012 pour les mêmes services (pour une période de 30 mois) sont présentés dans le tableau suivant :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>
-----------------------	--------------------------

Le Berger Blanc inc.	232 824,38 \$
----------------------	---------------

Le prix mensuel de la soumission de 2012 était de 6 750 \$/mois, tandis que le prix de cette soumission est de 7 500 \$/mois.

L'adresse du soumissionnaire retenu est la suivante :

Le Berger Blanc inc.  
9825, boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal (Québec) H1C 1G5

## JUSTIFICATION

Le service de contrôle animalier est indispensable pour assurer la sécurité et la salubrité publique dans l'arrondissement. Puisque la Ville de Montréal ne dispose pas encore des capacités, des équipements et du personnel requis pour assurer ce service, le recours à une firme spécialisée et reconnue dans ce domaine est nécessaire. Le contrat actuel du service de fourrière pour animaux arrive à échéance le 31 décembre 2014. Un nouveau contrat doit nécessairement être accordé pour assurer la continuité des services de fourrière existants, et ce, bien qu'il y ait une augmentation par rapport au contrat précédent de 11 %.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur annuelle des services était estimée à 95 000 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 8,4 %.

Le montant total de 212 473,80 \$, taxes incluses, pour les deux (2) saisons de ce contrat doit être imputé et réparti de la façon suivante :

### Année Crédit Contrat

2015 93 339,63 \$ 103 477,50 \$  
2016 98 317,74 \$ 108 996,30 \$

### Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305116	02805	54590	014447	0000	000000	00000	00000	00000

Les crédits seront réservés par demande d'achat lorsque le budget 2015 sera disponible au mois de janvier.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 1er décembre 2014  
Début du contrat: 1er janvier 2015  
Fin du contrat: 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres. Les détails sont inclus dans leur intervention.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chef de division - Études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel FLEURY  
Directeur DTP

Le : 2014-11-18





**Dossier # : 1140391007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro SP-81 - HÉLOISE THIBODEAU ARCHITECTE INC.- au montant maximum total de 136 621,93 \$.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie HÉLOISE THIBODEAU, ARCHITECTE INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert, contrat numéro SP-81, au montant total de 136 621,93 \$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2014-11-25 13:50

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140391007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro SP-81 - HÉLOISE THIBODEAU ARCHITECTE INC.- au montant maximum total de 136 621,93 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2014, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire a déposé un programme fonctionnel et technique (PFT) pour le Stade Hébert suite à l'appel de proposition pour le programme des équipements sportifs supra locaux lancé par le Service de la qualité de vie, Direction des sports. La demande a été acceptée et le présent sommaire décisionnel donne suite à l'appel d'offres public lancé le 28 octobre 2014 afin d'octroyer un mandat pour services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour la rénovation et mise aux normes du stade Hébert. Ces documents nous permettront de pouvoir lancer un appel d'offres public au printemps prochain afin d'octroyer un contrat de construction pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert. Les travaux visés par ce contrat sont décrits dans le programme fonctionnel et technique (PFT) préparé en avril 2013 par la Direction des services administratifs. On y prévoit entre autres, la mise aux normes (ventilation, chauffage et climatisation), l'amélioration fonctionnelle (nouveaux équipements sanitaires, nouvelles douches, division de vestiaires, réaménagement des conciergeries, nouvelles signalisation extérieure), la rénovation (réaménagement du casse-croûte), la réhabilitation et le maintien de cet équipement sportif. De plus, l'accessibilité universelle y a également été prévue ce qui inclut un ascenseur permettant l'accès à tous les paliers du bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CA14 13 0262 en date du 2 septembre 2014 (1142242016) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro SP-81.

- Résolution numéro CA14 13 0234 en date du 6 août 2014 (1143309009) - Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Aménagement au stade Hébert », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.
- Résolution numéro CE14 0572 en date du 16 avril 2014 (1134815005) - Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

## DESCRIPTION

Cet appel d'offres a été lancé le 28 octobre 2014. Vingt-trois (23) firmes se sont procurés les documents de soumission. Huit (8) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 13 novembre 2014. Celles-ci ont été analysées par le comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 18 novembre 2014 a procédé dans un premier temps à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation. Six (6) firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 au résultat intérimaire et deux (2) firmes n'ont pas obtenu un pointage supérieur à 70 points. Il s'agit des firmes Guillaume Pelletier, architecte et Le groupe conseil Berman inc. L'enveloppe contenant la formule de soumission avec les prix n'a pas été ouverte et a été retournée à chacune de ces firmes. Pour les six (6) autres firmes s'étant classées, les enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant le pointage final. Le résultat de l'analyse est le suivant :

Rang	Firme	Pointage intérimaire (/100)	Montant de l'offre (taxes incluses)	Pointage final
1	Héloïse Thibodeau, Architecte inc.	86	124 201,75 \$	10.95
2	Groupe Leclerc Architecture + Design inc.	73.5	130 149,40 \$	9.48
3	Les architectes Labonté Marcil SENC	80	138 872,55 \$	9.36
4	MDA architectes inc.	74	140 573,00 \$	8.82
5	Poirier Fontaine Architectes inc.	81	148 892,63 \$	8.80
6	Parizeau Pawulski, Architectes SENC	78.5	160 078,54 \$	8.03
7	Guillaume Pelletier, Architecte	62.5	-----	-----
8	Le groupe conseil Berman Inc.	66	-----	-----

<b>Les honoraires à pourcentage pour les services de base seront calculés selon le coût réel des travaux avant taxes selon la discipline</b>
Architecture : 100 % du coût total des travaux
Ing. mécanique et électricité : 34 % du coût des travaux dans cette discipline
Ing. structure : 4% du coût des travaux dans cette discipline

Ing. civil : 9 % du coût des travaux dans cette discipline
--

### **Analyse de l'écart entre prix estimés et du contrat**

	<b>Prix (tx. incl)</b>	<b>Contingences (10%)</b>	<b>TOTAL incluant taxes</b>
<b>ESTIMATION hon. prof.</b>	<b>145 040,96 \$</b>	<b>14 504,10 \$</b>	<b>159 545,06 \$</b>
<b>CONTRAT hon. prof.</b>	<b>124 201,75 \$</b>	<b>12 420,18 \$</b>	<b>136 621,93 \$</b>
<b>Écart estimation-contrat de - 14%</b>	<b>20 839,21 \$</b>	<b>2 083,92 \$</b>	<b>22 923,13 \$</b>

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 10 % est ajouté pour faire face, selon l'évolution du marché, à une éventuelle augmentation des coûts de la construction lorsque nous irons en appel d'offres pour le contrat de construction. Les honoraires payés sont en effet déterminés en fonction des pourcentages soumis appliqués sur le coût réel des travaux.

L'écart entre le prix du contrat et l'estimation des honoraires professionnels est d'environ 14% inférieur. Ceci est dû à un estimé très conservateur de la part de la chargée de projet, et également à un marché agressif pour ce qui concerne les professionnels (8 soumissionnaires).

### **JUSTIFICATION**

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de la firme Héloïse Thibodeau, architecte inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Sachant que ce projet est soutenu dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, le conseil doit donner suite à la proposition de la firme s'étant le mieux positionnée afin que ses professionnels débutent les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert.

La Direction des services administratifs n'a pas les ressources internes requises pour réaliser un tel mandat, (architecture, ingénierie "civil, structure, mécanique, électrique") c'est pourquoi elle doit avoir recours à des professionnels provenant du secteur privé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget de 1 000 000 \$ est prévu dans le PTI 2014-2016 du Service de la diversité sociale et des sports pour ce projet dont 123 000 \$ (coût net) sera transféré à l'arrondissement pour l'octroi du contrat de services professionnels afin d'aider à la réalisation des plans et devis. Ce contrat est assumé à 100 % par le Service de la diversité sociale et des sports et sera financé par le Fonds pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra-locale. En effet, selon les modalités du Programme, un maximum de 25 % de l'aide financière peut être viré à l'arrondissement au moment de l'octroi du contrat de services professionnels pour aider à la réalisation des plans et devis. Le solde de l'aide financière, qui représente un peu plus de 86 % de l'aide pour ce projet, sera viré à l'arrondissement au moment de l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux en 2015.

### **CORPORATIF : CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION**

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous les interventions du Service de la diversité sociale et des sports et du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet répond aux critères de développement durable et plus particulièrement aux principes concernant « Une collectivité au coeur du développement durable », car il contribue à améliorer l'accessibilité universelle.

Ce projet n'inclut pas de travaux ciblés par la politique de développement durable, mais tendra compte des grands principes de construction respectant le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

mai 2015 - octroi du contrat de construction et début des travaux  
décembre 2015 - fin des travaux de construction

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de service professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro SP-81.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale a été incluse dans les documents d'appel d'offres.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Dominique LEMAY)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mecanique du batiment  
- stle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-14

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs



**Dossier # : 1142409023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandat à Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la Corporation des médecins du Québec - Services de médecin consultant à l'arrondissement du 1er janvier au 31 décembre 2015 - 29 500 \$.

Il est recommandé de mandater Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la corporation des médecins du Québec, pour fournir des services de médecin consultant à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant total de 29 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-06 09:09

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1142409023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandat à Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la Corporation des médecins du Québec - Services de médecin consultant à l'arrondissement du 1er janvier au 31 décembre 2015 - 29 500 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard se dote depuis plusieurs années d'un médecin afin de lui fournir toute l'expertise nécessaire au suivi rigoureux et optimal des dossiers d'absences du travail, et ce, pour des motifs personnels ou pour des motifs d'accidents du travail. Docteur Lucie Paquette L'Écuyer assure une présence d'une demi-journée par semaine à l'arrondissement de Saint-Léonard. À titre de médecin désigné, elle fournit ses opinions, avis et diagnostics concernant toute absence due à la maladie, ou à un accident occupationnel ou non-occupationnel, ou sur tout autre dossier soumis par l'arrondissement de Saint-Léonard. Elle réalise également les examens médicaux de pré-embauche. L'assistance professionnelle d'un médecin désigné de l'employeur permet une saine gestion des dossiers d'accidents du travail et favorise le contrôle judicieux des coûts importants liés à ceux-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Ayant oeuvrée depuis quelques années à titre de médecin désigné à l'arrondissement de Saint-Léonard, Docteur Lucie Paquette L'Écuyer connaît l'historique des dossiers médicaux ainsi que les particularités de l'arrondissement. Par conséquent, nous recommandons l'octroi du mandat à Docteur Lucie Paquette L'Écuyer.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une demande d'achat d'un montant maximal de 29 500 \$ sera préparée en 2015. Les fonds nécessaires sont prévus au budget 2015.

La dépense sera imputée au poste budgétaire  
 2432.0010000.305112.01601.54305.014212.0000.000000.000000.00000.00000



(Honoraires professionnels - ressources humaines et relations de travail - expertises médicales)

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andréa SCOLA  
Chef de division ressources humaines par  
intérim

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-31

Jacques LALONDE  
C/d informatique <<arr.>60000>>



**Dossier # : 1143309019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intersectorielle contre l'abus et la maltraitance.

Il est recommandé d'approuver l'entente intersectorielle contre l'abus et la maltraitance à intervenir entre l'arrondissement de Saint-Léonard, la Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole, le Centre des Aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard, le CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel, Concertation Saint-Léonard (la Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard et le Programme montréalais en prévention de la sécurité urbaine), les Services communautaires canadiens-italiens du Québec inc. et le Service de police de la Ville de Montréal (police communautaire du poste de quartier 42), de désigner le Directeur des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement comme responsable de son application et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

**Signé par** Steeve BEAUDOIN **Le** 2014-11-25 13:51

**Signataire :** Steeve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143309019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intersectorielle contre l'abus et la maltraitance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'abus et la maltraitance sont une réalité de plus en plus connue, qui risque de prendre de l'ampleur avec le vieillissement prévisible de la population.

Au sujet des aînés, « on estime qu'entre 4 % et 10 % de la population des 65 ans et plus sont victimes d'une forme quelconque d'abus. Avec le vieillissement accéléré de la population, les projections indiquent qu'en 2031, les aînés constitueront entre 23 % et 25 % de la population canadienne, soit près de 10 millions d'aînés. » Trousse SOS Abus, AQDR, 2010.

Cette entente intersectorielle est le résultat des travaux du comité abus et maltraitance, lui-même issu de la Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard.

Le comité a convenu que le protocole s'adressait non seulement aux aînés de Saint-Léonard, mais également à tous les adultes handicapés en perte d'autonomie ou non qui seraient également victimes d'abus ou de maltraitance.

Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à approuver l'entente intersectorielle avec la Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole, le Centre des Aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard, le CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel, la Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard, les Services communautaires canadiens-italiens du Québec inc., le Programme montréalais en prévention de la sécurité urbaine, la police communautaire, poste de quartier 42 et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer cette entente et à désigner le Directeur des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement comme responsable de son application.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

En adoptant cette entente intersectorielle, l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à :

- Informer les citoyens sur les services spécialisés offerts aux personnes aînées et aux adultes en perte d'autonomie, victimes d'abus ou de maltraitance.

- Distribuer à l'intérieur de son réseau tous les outils d'information et de sensibilisation concernant la problématique d'abus et de maltraitance envers les aînés et les adultes en perte d'autonomie.
- Déléguer un représentant pour siéger au comité abus et maltraitance.

Le travail du comité est de :

- Informer et sensibiliser la population et les intervenants à la problématique des abus et maltraitance envers les adultes handicapés en perte d'autonomie ou non.
- Favoriser, soutenir et réaliser des actions et projets concertés en prévention, dépistage et intervention pour contrer les abus et la maltraitance envers les adultes handicapés en perte d'autonomie ou non, et s'assurer de leur pérennité.
- Collaborer aux initiatives locales visant à contrer les abus et la maltraitance envers les adultes handicapés en perte d'autonomie ou non.
- Susciter le réseautage entre les ressources communautaires, institutionnelles, privées et bancaires.

La présente entente est en vigueur à compter du 1er janvier 2015 pour une durée d'un an et est reconduite tacitement d'année en année. Si l'une des parties veut mettre fin au protocole d'entente intersectorielle, elle doit donner un préavis écrit dans un délai d'un mois en indiquant sa décision. Une copie de ce préavis doit être transmise aux partenaires. Les organismes qui voudront adhérer au protocole pourront le faire au renouvellement annuel.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LONGPRÉ  
Agent de développement d'activités culturelles,  
physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-17

Steeve BEAUDOIN  
Directeur - Direction des affaires publiques et  
du développement communautaire



**Dossier # : 1144227004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 2 295 \$ à Concertation Saint-Léonard, pour réaliser le projet « Activités d'animation Arts et Culture » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) MESS - Ville.

Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 2 295 \$ à Concertation Saint-Léonard, pour réaliser le projet « Activités d'animation Arts et Culture » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) MESS - Ville.  
Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2014-11-25 13:51

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144227004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 2 295 \$ à Concertation Saint-Léonard, pour réaliser le projet « Activités d'animation Arts et Culture » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) MESS - Ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette entente est de 24 M \$ soit : 7 M \$ pour 2009, 8 M \$ pour 2010, 9 M \$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M \$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M \$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Ø Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Ø Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale.
- Ø Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Ø L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou des organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

Ø Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

Ø Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ø Résolution numéro CA13 13 0379 en date du 2 décembre 2013 (1133309005) - Approuver les projets et accorder une aide financière à divers organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'Initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015), MESS - Ville

Ø Résolution numéro CA13 13 0060 en date du 4 mars 2013 (1133309001) - Approuver les projets et accorder une aide financière à divers organismes, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'Initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015)

Ø Résolution numéro CG12 0286 en date du 23 août 2012 (1121692001) - Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M \$ sur deux ans soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance de solidarité

## **DESCRIPTION**

Le projet, avec la somme résiduelle de 2 295 \$ pour les projets de l'année 2014, propose, au cours de ce mois de décembre, de poursuivre des actions pour rapprocher les jeunes de Viau-Robert de la pratique artistique, afin de développer des aptitudes culturelles auprès de ces jeunes. Entre autres, des cours d'initiation de piano et d'autres activités de pratique culturelle seront offerts aux jeunes de cette zone de défavorisation.

Lors de la réunion de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social de l'arrondissement de Saint-Léonard du 20 octobre 2014, les membres de la Commission ont recommandé la présentation de ce projet.

## **JUSTIFICATION**

Les budgets accordés à cette phase (2013-2014) se doivent d'être engagés entièrement avant le 31 décembre 2014 et le montant résiduel dû à l'interruption d'un autre projet culturel, permet au promoteur Concertation Saint-Léonard, responsable de la Table Art et Culture de l'arrondissement, de proposer pour un mois, des activités de pratique culturelle aux jeunes de notre zone de RUI.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Le budget alloué par l'entente MESS-Ville demeure entièrement financé par le



gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

AF-Général-Agglomération/Crédits associés à des revenus dédiés/Contrat de ville SLD/Développement social/Contribution à d'autres organismes/Projet (numéro) identifiés dans le tableau:

Demande d'achat Simon: 350922

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>No du fournisseur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant</b>	<b>% du soutien</b>	<b>no de projet</b>
Concertation Saint-Léonard	# 137008	Table Culturelle	2 295 \$	100 %	1814

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Développer la pratique culturelle pour les jeunes de Viau-Robert.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévu au protocole de communication publique (en pièce jointe).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un rapport final est exigé à la fin janvier 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis RICHARD  
Conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2014-11-18

Steeve BEAUDOIN  
Directeur de la Direction des affaires  
publiques et du développement  
communautaire



**Dossier # : 1143309020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:39

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143309020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a toujours eu la préoccupation de favoriser la participation active des organismes communautaires de son territoire. De plus, l'arrondissement reconnaît le grand besoin que peut nécessiter une clientèle avec des besoins particuliers tels que la clientèle desservie par le Club du Bonheur de Saint-Léonard. En regard de cette orientation et afin d'appuyer le déploiement de la mission de cet organisme, il est convenu dans la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif qu'à l'occasion l'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme. C'est donc dans cette perspective que l'arrondissement veut soutenir les initiatives mises en place par cet organisme engagé dans des actions d'accessibilité universelle.

Lors de la réunion de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social de l'arrondissement de Saint-Léonard du 17 novembre dernier, les membres de la Commission ont recommandé de soutenir cet octroi d'aide financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 13 0377 en date du 2 décembre 2013 (1133309011) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 5 800 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2014.

**DESCRIPTION**

Le Club du Bonheur de Saint-Léonard offre une gamme d'activités destinées à la clientèle des personnes handicapées intellectuelles et physiques. La programmation du Club du Bonheur destinée aux adultes se déroule sur 35 semaines, le dimanche, de 13 h 30 à 18 h 30, au pavillon Wilfrid-Bastien. Les animateurs planifient des activités récréatives, de bricolage et des sorties qui permettent aux participants d'améliorer leur motricité et de socialiser avec leurs pairs. Cette clientèle nécessite un accompagnement personnalisé (un accompagnateur pour un participant), et pour ce faire, un encadrement des bénévoles est nécessaire.

## JUSTIFICATION

Le loisir organisé est considéré comme un indicateur fiable du niveau de qualité de vie qu'une collectivité peut offrir à ses membres. Ainsi, l'apport bénéfique du loisir public sur le bien-être d'une communauté et l'ensemble de ses membres est maintenant reconnu. Les personnes handicapées sont aussi des citoyens à part entière qui ont le droit et le besoin de participer à des activités de loisir dans leur milieu de vie. La Direction des affaires publiques et du développement communautaire travaille de concert avec l'organisme afin de le soutenir et suggérer des pistes d'actions pour consolider l'offre de service offert à cette clientèle. C'est donc dans cette perspective que l'arrondissement veut soutenir les initiatives mises en place par les organismes engagés dans des actions d'accessibilité universelle. Le 6 500 \$ couvre environ 50 % des salaires des animateurs. La programmation du Club du Bonheur de Saint-Léonard se fait sur 35 semaines, les dimanches de 13 h 30 à 18 h 30.

L'organisme Club du Bonheur de Saint-Léonard participe à la concertation en matière d'accessibilité universelle. Sa présidente siège sur le comité local en accessibilité universelle de l'arrondissement de Saint-Léonard.

### **Reddition de compte :**

Deux rencontres sont tenues avec l'organisme afin de faire le bilan des activités. Ces rencontres se tiennent habituellement au mois de mai et de novembre de chaque année. Aussi, l'OBNL remet annuellement à l'arrondissement ses états financiers, pour l'analyse et le suivi. De plus, les animateurs devront remplir à chaque activité un cahier de bord avec les informations suivantes : statistiques et bilan des activités faites. Ce cahier sera récupéré deux fois dans l'année (mi-juin et mi-décembre) afin de documenter l'offre de service qui est offert par l'organisme. Un représentant de la DAPDC fera une tournée une fois par mois afin de s'assurer du bon déroulement de l'activité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière par l'arrondissement à l'organisme le Club du Bonheur de Saint-Léonard au montant de 6 500 \$.

### **Poste budgétaire:**

2432	0010000	305103	07001	61900	016491	0	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	--------	---	---	---	---	---

Direction - Développement social - Contribution à d'autres organismes

**Demande d'achat: 348488**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement d'une contribution financière à l'organisme : janvier 2015  
Durée des activités : de janvier à décembre 2015 réparties sur une période de 35 semaines

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABERGE  
Agent (e) de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-17

Steeve BEAUDOIN  
Directeur - Direction des affaires publiques et  
du développement communautaire



**Dossier # : 1143309016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires aux arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongo.

Approuver la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires aux arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongo, pour la période du 2 décembre 2014 au 31 août 2016 et d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2014-11-25 13:52

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1143309016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires aux arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongu.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entente permettant la vente d'annonces publicitaires aux arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongu est arrivée à échéance. L'aréna Martin-Brodeur ayant subi une rénovation majeure, les lieux d'espace d'affichage de commanditaires ont été revus.

L'arrondissement désire soutenir Gestion Multisports St-Léonard, organisme à but non lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, qui assurera le suivi de la présente convention. Ce soutien permettra de minimiser l'impact de la cessation de certaines activités de levée de fonds, dont bénéficieraient plusieurs organismes de l'arrondissement par les années passées.

La convention proposée est d'une durée de deux ans, soit de la signature de l'entente au 31 août 2016. Elle peut se renouveler après un accord entre les parties pour trois années consécutives.

L'arrondissement conserve le droit d'apposer ses propres commanditaires sur le mur du tableau de pointage et peut permettre lors d'événements d'envergures à des commanditaires additionnels, de s'afficher à l'aide de banderoles ou autres supports publicitaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA12 13 0099 en date du 2 avril 2012 (1124227005) : Approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard, La Corporation de football junior de St-Léonard inc. et Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc. afin de permettre la vente d'annonces publicitaires dans les arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongu, ainsi qu'au stade Hébert.

**DESCRIPTION**

Depuis plusieurs années, il a été autorisé que Gestion Multisports St-Léonard vende de la publicité dans les arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongu selon la réglementation établie. Gestion Multisports St-Léonard s'engage à remettre un tableau récapitulatif des ventes des commandites au 31 août de chaque année. De plus, Gestion Multisports St-Léonard remettra 30 % des recettes annuelles aux organismes des sports de glace reconnus selon la



Politique de reconnaissance et membres de Gestion Multisports, 20 % aux organismes autres que ceux des sports de glace (liste à être remise par l'arrondissement en juillet de chaque année) et versera un frais fixe à l'arrondissement qui équivaut plus ou moins à 8 % des recettes annuelles.

## **JUSTIFICATION**

Les revenus faits par l'entremise de la vente de publicité sont un moyen essentiel d'autofinancement. Les organismes reconnus par l'arrondissement de Saint-Léonard bénéficieront des retombées de ces ventes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des frais fixes entre 800 \$ et 1 600 \$ seront remis à la Ville par Gestion Multisports St-Léonard annuellement. Cette somme est déterminée en fonction du montant des recettes annuelles.

<b>RECETTE</b>	<b>FRAIS FIXES</b>
- 10 000 \$	800 \$
10 000 \$ - 15 000 \$	1 000 \$
15 000 \$ - 20 000 \$	1 200 \$
20 000 \$ et +	1 600 \$

Ladite somme est imputable au poste budgétaire numéro:

**2432.0010000.305103.07143.44304.000000.0000.000000.000000.00000.00000**

Exploitation des arénas et patinoires. Location d'installation récréatives

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HÉBERT  
Chef de division, sports, loisirs et  
développement social

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-18

Steeve BEAUDOIN  
Directeur - Direction des affaires publiques et  
du développement communautaire



**Dossier # : 1144227012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec

Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge Canadienne - division du Québec. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-13 15:00

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144227012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour leur campagne de souscription annuelle, Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge Canadienne - division du Québec sollicitent la générosité de l'arrondissement. La campagne annuelle de Centraide est la plus grande manifestation de solidarité envers les personnes en difficulté du Grand Montréal. À travers elle, Centraide vise à rejoindre, à sensibiliser, à mobiliser et à solliciter le plus grand nombre de personnes possible pour appuyer les initiatives des organismes qui font un travail remarquable dans leur quartier ou localité pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. La campagne annuelle a lieu chaque année du mois de septembre au mois de décembre.

La Croix-Rouge canadienne est au service des collectivités d'un bout à l'autre du pays et leur tend une main secourable par le biais d'une vaste gamme de programmes et de services.

Par ses nombreux champs d'action – notamment les interventions à la suite d'inondations, d'ouragans ou d'incendies résidentiels ainsi que divers programmes en matière de santé, de sécurité aquatique et de secourisme – la Croix-Rouge canadienne et son équipe de bénévoles dévoués jouent un rôle indispensable auprès des Canadiens lorsque ceux-ci ont besoin d'aide.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 2 000 \$ est imputable au poste budgétaire suivant:  
 2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.00000.00000.00000. - Contributions à des organismes - dons et souscriptions de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire.

Demande d'achat Simon pour Centraide: **349042**

Demande d'achat Simon pour la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec: **349047**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-07

Steeve BEAUDOIN  
Directeur de la Direction des affaires  
publiques et du développement  
communautaire



**Dossier # : 1143309023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015.

Accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015.

1 179,50 \$ au Cercle 3e âge Sainte-Angèle inc.  
 465,50 \$ au Club d'âge d'or 2000  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno  
 770,00 \$ au Club de l'âge d'or Parc Coubertin  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Les Joviales de Coubertin  
 465,50 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde  
 584,50 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Parc Hébert  
 1 015,00 \$ au Club de l'âge d'or L'Espérance  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Les Molisanes  
 570,50 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Luigi-Pirandello  
 577,50 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio  
 630,00 \$ au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sainte-Angèle  
 441,00 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe  
 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sempre Uniti  
 1 246,00 \$ au Club d'âge d'or Parc Delorme  
 581,00 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:39

**Signataire :** Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143309023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard soutient les clubs de l'âge d'or sur son territoire en fournissant des ressources, tels des services et des locaux, afin d'offrir une programmation de loisir adaptée à la clientèle aînée du territoire. Les clubs de l'âge d'or agissent, entre autres, en prévention de l'isolement social par une programmation d'activités de loisirs diversifiées. À l'arrondissement de Saint-Léonard, 25 % de la population est composée de gens aînés. Actuellement, les clubs de l'âge d'or visés par ce dossier desservent tout près de 4000 personnes aînées.

Dans le cadre des activités de loisirs, il a toujours été dans la tradition des clubs de l'âge d'or d'offrir des activités sociorécréatives. L'une d'entre elles était financée en grande partie par l'arrondissement, soit une sortie à la cabane à sucre ou aux pommes. Cela se faisait par le remboursement aux clubs de l'âge d'or des frais de transport. Cette méthode de soutien était appréciée, mais permettait peu d'innovation. Ainsi, à la demande de certains groupes, nous avons revu notre mode de soutien, pour permettre aux différents clubs qui le souhaitent d'être plus créatifs dans l'offre d'activités sociorécréatives et ainsi espérer augmenter la participation des aînés à celles-ci.

À cet effet, une contribution financière versée directement aux clubs de l'âge d'or, accompagnée de l'application d'une procédure de reddition de compte annuelle a été instaurée. Vu l'accueil positif de cette façon de faire, il est proposé de la renouveler pour une autre année.

Lors de la réunion de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social du 17 novembre dernier, les membres de la Commission ont recommandé de soutenir cet octroi d'aide financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 13 0376 en date du 2 décembre 2013 (1133309007) : Accorder une aide financière de 11 592,50 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2014.

**DESCRIPTION**



À chaque année, les clubs de l'âge d'or doivent remettre à l'arrondissement la liste de leurs membres. La contribution financière octroyée sera revue annuellement en tenant compte du nombre de membres résidants de Saint-Léonard inscrits dans les clubs de l'âge d'or. Pour l'année 2015, le montant octroyé a été évalué à 3,50 \$/personne éligible inscrite sur les listes de membres.

Afin d'assurer le respect du budget alloué à ce dossier et prévoyant que le budget sera sensiblement le même d'une année à l'autre, dans l'éventualité où il y aurait augmentation ou diminution du nombre d'inscriptions, le montant alloué par personne sera revu à la baisse ou à la hausse pour tenir compte du budget disponible.

En plus de fournir annuellement la liste des membres inscrits, les clubs devront remettre le bilan de l'activité, ou des activités, pour lequel le montant octroyé a été déboursé. L'octroi futur d'une nouvelle contribution sera conditionnel à la remise du bilan après activités et de la remise de la liste de membres selon l'échéancier établi.

Un minimum de 425 \$ est remis à chacun des clubs de l'âge d'or, nonobstant le nombre de membres.

Liste des clubs de l'âge d'or et somme allouée :

Cercle 3e âge Sainte-Angèle inc.  
Madame Pierrette Desrosiers, présidente  
Montant: 1 179,50 \$

Club d'âge d'or 2000  
Monsieur Antonio Di Primio, président  
Montant: 465,50 \$

Club de l'âge d'or Arcobaleno  
Madame Maria Bombardieri, présidente  
Montant : 425 \$

Club de l'âge d'or Parc Coubertin  
Monsieur Gerlando Parisi, président  
Montant: 770 \$

Club de l'âge d'or Les Joviales de Coubertin  
Madame Giovanna Pietrantonio, présidente  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or Foglie Verde  
Madame Giuseppina Arcuri, présidente  
Montant: 465,50 \$

Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi  
Monsieur Aldo Vellucci, président  
Montant: 584,50 \$

Club de l'âge d'or Parc Hébert  
Monsieur Pasquale Vicario, président  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or de l'Espérance  
Monsieur Giacinto Morsella, président  
Montant: 1 015 \$

Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza  
Monsieur Vincenzo Pennimpede, président  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or Les Molisanes  
Madame Isabella Pallotta, présidente  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII  
Monsieur Joe Anania, président  
Montant: 570,50 \$

Club de l'âge d'or Luigi-Pirandello  
Monsieur Mario Lopez  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or Risveglio  
Madame Giuseppina Gagliano, présidente  
Montant : 577,50 \$

Club de l'âge d'or Sacra Famiglia  
Madame Angelina Mastropietro, présidente  
Montant: 630 \$

Club de l'âge d'or Sainte-Angèle  
Madame Filomena Parella, présidente  
Montant: 425 \$

Club de l'âge d'or San Giuseppe  
Madame Rosa Cannariato, présidente  
Montant: 441 \$

Club de l'âge d'or Sempre Uniti  
Madame Giovanna Mucciarella, présidente  
Montant: 425 \$

Club d'âge d'or Parc Delorme  
Madame Maria D'Alesio, présidente  
Montant: 1 246 \$

Club social et culturel des jeunes de Ladauversière  
Monsieur Pasquale Grasso  
Montant: 581 \$

## **JUSTIFICATION**

Le présent budget permet d'octroyer ces contributions financières.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 11 926 \$ est imputable au poste budgétaire suivant:  
2432.0010000.**305103.05803.61900.016491**.0000.000000.000000.000000.000000. -  
Contributions à d'autres organismes - développement social de la Direction des affaires  
publiques et du développement communautaire.

Demande d'achat SIMON: # 349899

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire  
(Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LONGPRÉ  
Agent (e) de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-14

Steeve BEAUDOIN  
Directeur - Direction des affaires publiques et  
du développement communautaire



**Dossier # : 1143385085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 50 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite en 2015 du projet de développement durable de type Quartiers 21 « On sème dans le voisinage! ».

D'octroyer un montant de 50 000 \$ à l'Écoquartier de Saint-Léonard pour la poursuite en 2015 du projet de développement durable de type Quartier 21 « On sème dans le voisinage ! ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 09:54

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143385085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière de 50 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite en 2015 du projet de développement durable de type Quartiers 21 « On sème dans le voisinage! ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 « Aménager des quartiers durables » du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

Le programme *Quartiers 21* vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables. Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles.

En 2012, le projet *On sème dans le voisinage !* déposé par l'Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec inc.), en collaboration avec le comité de développement durable de Saint-Léonard, a été retenu par les gestionnaires du programme *Quartiers 21* pour un financement et une mise en œuvre. Un montant de 30 000 \$ leur a alors été accordé pour démarrer le projet.

En 2013, un versement de 50 000 \$ a permis de réaliser la première phase du projet.

Le présent sommaire vise le deuxième et dernier versement d'un montant de 50 000 \$ pour permettre à l'Écoquartier de Saint-Léonard de poursuivre la mise en œuvre du projet. Ce montant provient d'un virement budgétaire de la Division du développement durable de la Direction générale adjointe - Qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard.

Rappelons que le projet de *Quartier 21 - On sème dans le voisinage !* porte principalement sur la création d'un milieu de vie plus frais, agréable et accessible sur la rue Jean-Talon Est entre les boulevards Viau et Lacordaire. Il vise également à créer des liens entre les différentes communautés léonardoises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CE14 1736 en date du 12 novembre 2014 (1145174003) - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de LaSalle (30 000 \$) et de Saint-Léonard (50 000 \$).
- Résolution numéro CA13 13 0339 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du mercredi 27 novembre 2013 (1133385085) – Accorder une aide financière de 50 000\$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite en 2014 du projet de développement durable de type Quartiers 21 « On sème dans le voisinage ».
- Résolution numéro CE13 1677 du comité exécutif en date du 30 octobre 2013 (1135359001) - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour la poursuite du programme *Quartiers 21* dans le cadre des actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Résolution numéro CA12 13 0418 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 décembre 2012 (1123385116) - Accorder une aide financière de 30 000 \$ à l'Écoquartier de Saint-Léonard pour le démarrage en 2013 du projet de développement durable de type *Quartiers 21 - On sème dans le voisinage !*
- Résolution numéro CE12 1883 du comité exécutif en date du 14 novembre 2012 (1121565001) - Autoriser, dans le cadre des actions du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, des virements budgétaires de 170 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre nouveaux projets *Quartiers 21* dans les arrondissements Saint-Léonard (30 000 \$), Le Sud-Ouest (30 000 \$), Ville-Marie (30 000 \$), Rosemont-La Petite-Patrie (30 000 \$), et pour la poursuite d'un projet *Quartiers 21* dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (50 000 \$).
- Résolution numéro CG10 0413 du conseil d'agglomération en date du 25 novembre 2010 (1104000001) - Adopter le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* et le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015*.

## DESCRIPTION

En accord avec les principes du développement durable, le projet *Quartier 21 - On sème dans le voisinage !* inclut des actions visant :

- la réduction des îlots de chaleur et du ruissellement des eaux de pluie par la plantation d'arbres et de vignes et la diminution de la surface asphaltée sur la rue Jean-Talon Est;
- la sensibilisation des jeunes à l'environnement, aux saines habitudes alimentaires, à l'agriculture urbaine et à l'entrepreneuriat via la création d'un jardin en milieu scolaire à l'école La Dauversière soutenu par des ateliers d'initiation à l'entrepreneuriat;
- l'amélioration de la qualité du milieu de vie par l'installation de nouveau mobilier urbain (bancs, bacs multimatières, supports à vélo, etc.);
- la création de liens entre les membres de la communauté et entre les générations en intégrant des aînés, des jeunes, des commerçants et des résidents dans la réalisation de ses activités.

## **Bilan 2014 – An 2 du projet *On sème dans le voisinage !***

Les élèves et le personnel de l'école La Dauversière se sont déjà appropriés le projet et poursuivront la mise en œuvre de celui-ci. Porté par le succès remporté par la mise en œuvre des premières actions, le projet prend de l'ampleur. Par exemple, la superficie dédiée au jardinage à l'école sera presque le double de ce qui avait été initialement prévue au dépôt du projet (passant de 8 à 14 bacs en 2014). Plusieurs arbres, arbustes et plantes grimpantes ont aussi été plantés à l'école La Dauversière. Le défi pour la poursuite du projet sera de mobiliser les autres communautés de la rue (commerçants, résidents, usagers) à participer elles aussi à la mise en œuvre de ce *Quartier 21*.

### **a) Ateliers d'initiation à l'entrepreneuriat au service de garde de l'école**

- 25 ateliers organisés par le CJE et/ou l'écoquartier;
- 10 ateliers organisés par le service de garde;
- lancement du marché « La Théière » par la vente de plants de tomates;
- 3 journées de vente de fines herbes du jardin.

### **b) Reconnaissance**

- gagnant du 1<sup>er</sup> prix pour la catégorie Primaire 3e cycle et du prix Valoris décerné dans le cadre du *Concours québécois en entrepreneuriat*;
- activité de reconnaissance pour les élèves, les personnes âgées, les commerçants, les propriétaires et les partenaires ayant participé au projet.

### **c) La consolidation du P'tit jardin La Dau**

- 6 nouveaux bacs à jardinage installés;
- ateliers de mentorat où les jeunes entrepreneurs ont appris aux élèves de maternelle comment faire des plantations;
- installation d'un composteur cadennassé et grillagé dans la cour de l'école;
- formation des élèves et du personnel au compostage.

### **d) L'organisation d'ateliers de semis**

- 1 atelier de semis avec des aînés souffrant l'Alzheimer;
- 1 atelier de semis avec les maternelles du service de garde. 70 élèves ont participé.

### **e) Plantations sur le domaine privé sur la rue Jean-Talon Est pour embellir l'artère**

- plantation de 21 arbres, 106 arbustes et végétalisation de 2 murs (16 plantes grimpantes) à l'école La Dauversière et sur des terrains commerciaux de la rue Jean-Talon.

### **f) Corvée de propreté de la rue Jean-Talon avec les commerçants**

- participation de plus de 100 personnes (40 commerçants, 10 citoyens, 33 élèves et près de 30 personnes d'organismes variés).

### **g) Installation de supports à vélo**

- 12 supports à vélo installés par le Quartier 21, entre les boulevards Viau et Lacordaire en complément de 15 supports à vélo installés par l'arrondissement sur l'artère.

### **h) Activités de sensibilisation**

- organisation d'un concours de dessins sur le thème de la propreté sur Jean-Talon Est;
- la sensibilisation des diverses communautés aux bienfaits des arbres urbains et des transports actifs;
- l'organisation d'activités en lien avec la propreté afin d'améliorer la qualité du milieu de vie à cet endroit;

- la promotion du projet afin d'inciter les citoyens et d'autres partenaires à devenir partie prenante du projet.

i) **Ruelle verte**

- élaboration et mise en oeuvre d'un projet de ruelle verte.

**Parmi les actions prévues en 2015, notons :**

- ateliers de semis auprès des jeunes et intergénérationnels;
- former et assurer un soutien technique auprès des commerçants et des propriétaires;
- plantation d'arbres sur les terrains privés de la rue Jean-Talon (commerçants et propriétaires);
- plantation de plantes ornementales au pied des arbres;
- activité de reconnaissance pour les élèves, les personnes âgées, les commerçants, les propriétaires et les partenaires;
- activités de sensibilisation sur les bienfaits du transport actif;
- corvée de propreté sur Jean-Talon Est;
- concours de dessins auprès des élèves des écoles de l'arrondissement sur une thématique environnementale;
- aménagement de la ruelle verte.

Le projet *On sème dans le voisinage !* est coordonné par l'Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec inc.) et est piloté par le comité de développement durable de Saint-Léonard qui est composé, en plus de celui-ci, de l'arrondissement de Saint-Léonard, la CDEC Saint-Léonard, le CJE Viger/Jeanne-Mance, les CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel, Concertation Saint-Léonard – la Table de quartier, la SDC Jean-Talon Est. Le projet bénéficie du soutien et de l'appui de plusieurs autres partenaires, dont l'école La Dauversière et la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

## **JUSTIFICATION**

*On sème dans le voisinage !* est en accord avec le *Plan local de développement durable 2011-2015* de l'arrondissement de Saint-Léonard dont l'une des orientations est « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ».

Le projet a été retenu par les gestionnaires du programme *Quartiers 21* à la suite d'un processus de sélection rigoureux, impliquant notamment des représentants de plusieurs divisions de la Ville de Montréal, de la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, ainsi que de membres des différents secteurs de la collectivité montréalaise.

Le financement de la troisième année d'activités du projet a été accordé par le comité directeur du programme *Quartiers 21* à la suite de l'analyse du bilan 2014 et de la planification 2014-2015 du projet en cours.

Un virement budgétaire en provenance de la Division du développement durable sera versé à l'arrondissement à cette fin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 50 000 \$ vont être virés du service central au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305118.04349.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000  
(Qualité du milieu - Autres matières résiduelles - Contribution à d'autres organismes - Éco-



quartier)

Une résolution a été adoptée par le comité exécutif le 12 novembre 2014 à cet effet.

La demande d'achat suivra lorsque le virement budgétaire sera effectué.

Par le biais d'une décision favorable du conseil de l'arrondissement Saint-Léonard, l'arrondissement Saint-Léonard fera une contribution de 50 000 \$ à l'organisme Nature-Action Québec inc. (Écoquartier de Saint-Léonard) pour la poursuite de son projet *On sème dans le voisinage !*

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 « Aménager des quartiers durables » du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Le programme *Quartiers 21* vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables.

Plus précisément, le projet *On sème dans le voisinage !* touche à la réduction des îlots de chaleur, au ruissellement des eaux de pluie, à l'agriculture urbaine, à la gestion des matières résiduelles, aux déplacements actifs et à la création de liens intergénérationnels.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet de *Quartier 21 – On sème dans le voisinage !* a été élaboré sur trois ans afin de permettre la réalisation d'un projet de développement durable rassembleur pour les citoyens de l'arrondissement. L'école La Dauversière est en préparation afin d'assurer la sérénité de ce projet à même ses activités scolaires. Si le dossier est approuvé, il permet de poursuivre le travail entamé et de réaliser les actions prévues en 2015. Dans le cas contraire, la mise en œuvre du projet est compromise de même que le financement accordé par la Division du développement durable de la Ville de Montréal en 2014 (50 000 \$).

Rappelons que la reddition de comptes est assurée par la Division du développement durable de la Ville de Montréal. Pour sa part, l'arrondissement demande un suivi du projet dans le cadre des rapports mensuels et annuels exigés dans le cadre de sa convention avec Nature-Action Québec inc. (Écoquartier de Saint-Léonard).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication du programme *Quartiers 21* a été préparée et approuvée par la Direction des communications de la Ville de Montréal.

Des activités de communication ont également été identifiées dans le projet déposé par Nature-Action Québec inc. (Écoquartier de Saint-Léonard).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natacha BEAUCHESNE  
Chef de section par intérim - Qualité du milieu

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-18

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1143269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente et accorder une aide financière de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2014.

ATTENDU que le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;  
ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est recommandé d'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2014.

De plus, il est résolu d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 09:55

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente et accorder une aide financière de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard* a vu le jour en 2008. Elle s'est donné comme mission le développement optimal du potentiel de la principale artère commerciale "traditionnelle" de l'arrondissement léonardois. L'arrondissement désire appuyer sa SDC pour qu'elle réussisse et assure son rôle de façon récurrente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA13 13 0343 en date du 27 novembre 2013 (1133385074) - Approuver le protocole d'entente et accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2013.

- Résolution numéro CA12 13 0302 en date du 10 septembre 2012 (1122233001) - Approuver le protocole d'entente et accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2012.
- Résolution numéro CA11 13 0020 en date du 7 février 2011 (1112233009) - Accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2011.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Saint-Léonard dispose encore cette année d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour appuyer la *Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard* dans ses activités visant à dynamiser cette artère commerciale. Pour bien encadrer l'aide financière accordée à la SDC, un protocole établissant les responsabilités des deux parties devra préalablement être signé. Celui-ci est en pièce jointe au présent dossier.

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ladite somme est imputable au poste budgétaire suivant:

DTPAUSE - Direction déléguée - Ind. et comm. - prom. et dév. écon. - Société  
de dév. comm.  
2432 0010000 305106 06501 61900 016216 0000 000000 000000 00000  
00000

Réf.: Demande d'achat numéro: 347047

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-20

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1142233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de la compagnie Élagage Prestige inc. pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues - Appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855).

Autoriser la résiliation du contrat de la compagnie Élagage Prestige inc. pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues, appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855), selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 09:56

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de la compagnie Élagage Prestige inc. pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues - Appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 2 juin 2014, l'arrondissement a octroyé à la compagnie Élagage Prestige inc. un contrat pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues - Appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855), pour un montant de 163 839,38 \$. Ledit contrat consistait en l'élagage de 2500 arbres.  
Les travaux ont débuté à la fin de mois d'août 2014. Dès le début des opérations, plusieurs non-conformités ont été décelées et l'entrepreneur en a été avisé à plusieurs reprises. Malheureusement, les non-conformités n'ont cessé de se multiplier. Par conséquent, il est de l'intérêt de l'arrondissement de demander la résiliation du contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA14 13 0161 en date du 2 juin 2014 (1143128005) - Soumission - Fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres public en bordure de rues - Appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855) - ÉLAGAGE PRESTIGE INC. - 163 839,38 \$.

**DESCRIPTION**

Une réunion de démarrage a eu lieu le 22 août 2014 entre les agentes techniques de l'arrondissement, mesdames Mona Keirstead et Sylvie-Anne Riverin, le président d'Élagage Prestige inc., monsieur Jean-Clément Cloutier, et son élagueur, monsieur David Lapierre. Ces derniers ont alors été clairement informés des attentes de l'arrondissement et des pratiques prescrites dans le cadre du contrat.  
Dès le début des travaux, soit le 26 août 2014, après vérification des arbres fraîchement élagués, madame Riverin a fait une mise au point avec messieurs Cloutier et Lapierre quant aux coupes conformes et celles non conformes. Une reprise de travaux a alors été demandée. Subséquemment, soit le 10 septembre 2014, l'entrepreneur a été informé à nouveau des correctifs à apporter et des bonnes pratiques à appliquer.

Le 2 octobre 2014, une nouvelle inspection aléatoire des travaux a permis de constater que l'entrepreneur ne s'était toujours pas conformé aux normes et techniques prescrites par le contrat, occasionnant des dommages importants aux arbres. L'arrondissement a alors fait parvenir une lettre à l'entrepreneur le 3 octobre 2014, le sommant d'arrêter les travaux pour une période indéterminée. Une copie de la lettre est jointe au présent sommaire.

Une vérification plus approfondie de l'ensemble du travail exécuté par l'entrepreneur (± 855 arbres) a démontré plusieurs autres non-conformités et dommages causés aux arbres, ne laissant d'autre choix à l'arrondissement que de demander la résiliation du contrat. Une lettre a été adressée à l'entrepreneur le 13 novembre 2014 (voir en pièce jointe) pour lui demander de produire sa facture et l'informer que des pénalités pourraient s'appliquer.

Le 14 novembre 2015, l'entrepreneur a produit une facture au montant de 48 735 \$, plus taxes. Une évaluation complète des dommages est présentement en cours. Lorsque celle-ci sera complétée, le montant total des dommages sera retenu du paiement dû à l'entrepreneur, et ce, conformément à l'article 19 des Clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres. Nous savons d'ores et déjà qu'au moins un arbre devra être abattu en raison des mauvaises interventions de l'entrepreneur.

## **JUSTIFICATION**

L'article 11.3 des Clauses administratives générales du devis stipule que:

*"La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour les dommages occasionnés du fait de cette résiliation."*

L'article 18 des Clauses administratives particulières du devis stipule que:

*"Le Directeur pourra, lorsqu'il jugera que la sécurité ou le bien-être des citoyens ainsi que les intérêts de la Ville ne sont pas respectés, ordonner la suspension des travaux. L'adjudicataire ne pourra formuler aucune réclamation du fait de cette suspension."*

L'article 19 des Clauses administratives particulières du devis stipule que:

*"...Si des dommages étaient causés à un arbre, les travaux correctifs requis seraient effectués par la ville aux frais de l'adjudicataire. Les dommages subis à un ou plusieurs arbres et les interventions s'y rapportant ainsi que la perte de valeur de l'arbre s'il y avait lieu feront l'objet d'une retenue sur les paiements... La Ville réduira le montant pour chaque violation de tout paiement dû à l'adjudicataire, à titre de dédommagement..."*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La résiliation du contrat se fera sans pénalité pour la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Les travaux correctifs seront exécutés en régie en 2015.  
Les travaux prévus au contrat qui n'auront pas été exécutés par l'entrepreneur seront ajoutés au prochain contrat d'élagage cyclique, en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel FLEURY  
Directeur des travaux publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-19

Daniel FLEURY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1142409026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-19 09:35

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1142409026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**CONTENU****CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2014, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois d'octobre 2014;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois d'octobre 2014;
- Liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2014;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000\$ pour le mois d'octobre 2014.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne DAIGNEAULT  
C/d ress. fin.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-17

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services administratifs



**Dossier # : 1144821012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division du capital humain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions prises par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2014, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlements numéro 2119).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-21 09:01

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1144821012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division du capital humain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoir.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 octobre 2014 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 octobre 2014 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (règlement numéro 2119).

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andréa SCOLA  
Chef de division ressources humaines par  
intérim

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-11

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1143022029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015 comme suit :

2 février 2015 à 19 h
2 mars 2015 à 19 h
7 avril 2015 à 19 h
4 mai 2015 à 19 h
1er juin 2015 à 19 h
6 juillet 2015 à 19 h
8 septembre 2015 à 19 h
5 octobre 2015 à 19 h
2 novembre 2015 à 19 h
7 décembre 2015 à 19 h



**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit que le conseil « **établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.** ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014. Le calendrier proposé se trouve en pièces jointes.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public : 9décembre 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-06

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1143022027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

D'adopter l'ordonnance numéro 2143, O-12 intitulée : « Ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements » en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-21 09:02

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements (2143, O-11) a été adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 décembre 2013. Ces collectes s'effectuent habituellement à des dates qui sont déterminées à chaque fin d'année pour établir un calendrier pour l'année suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Adopter, en vertu du *Règlement sur les services de collecte* (2143), une (1) ordonnance pour déterminer les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements.

**JUSTIFICATION**

Cette ordonnance doit être adoptée puisque les jours et horaires des collectes ne correspondent plus à ceux indiqués à l'ordonnance 2143, O-11 qui était en vigueur en 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette ordonnance vise à maintenir des mesures de récupération et de valorisation afin de permettre la réalisation de l'objectif de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus CRD et encombrants d'ici 2019.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public d'entrée en vigueur : 9 décembre 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 11, 13, 15, 25, 27, 27.1, 27.3 et 28 du *Règlement sur les services de collecte* (2143)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Natacha BEAUCHESNE)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-11-13



**Dossier # : 1143022026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2207 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

D'adopter le règlement numéro 2207 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-23 17:03

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2207 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement sur les tarifs pour l'année 2015.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2015 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs imposés pour l'année 2014 ont été révisés par chacune des directions concernées. Les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont approuvé les tarifs proposés pour l'année 2015 par la Direction des affaires publiques et du développement communautaire lors de la réunion du 22 septembre 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Avis public d'entrée en vigueur : 9 décembre 2014  
Entrée en vigueur : 1er janvier 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal*  
Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-10-22



**Dossier # : 1143385073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-09-25 11:33

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143385073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 22 octobre 2014, à 17 h, sur le premier projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143385073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01, C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les modifications relatives à une boîte de dons de vêtement font suite à des représentations de divers organismes ayant une boîte de dons de vêtement sur le territoire de l'arrondissement.

Les modifications relatives aux usages autorisés dans les zones Commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01, C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25 font suite à la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, lors de laquelle il a été discuté de l'opportunité d'interdire les usages «garderies» dans les zones Commerce situées en bordure du boulevard Métropolitain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Soumis, ci-joint, le projet de règlement numéro 1886-337.

S'il est présenté et adopté par le conseil d'arrondissement, ce projet de règlement aura pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 1886 de façon à :

- a) assouplir les dispositions relatives à l'encadrement de l'installation d'une boîte de dons de vêtement;
- b) permettre l'installation d'une boîte de dons de vêtement sur un terrain occupé par un usage communautaire culte (p4) conforme;

c) exiger l'obtention d'une vignette délivrée par l'arrondissement pour l'installation d'une boîte de dons de vêtement;

d) retirer des usages autorisés, l'usage « garderie » compris sous la classe d'usages Commerce de voisinage (c1) dans les zones Commerce adjacentes au boulevard Métropolitain.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées aux dispositions relatives à l'encadrement de l'installation d'une boîte de dons de vêtement permettront de faciliter l'application de celles-ci et d'augmenter le nombre d'endroits où une boîte de dons de vêtement pourrait être autorisée.

Les modifications apportées aux usages autorisés dans les zones Commerce situées en bordure du boulevard Métropolitain permettront d'éviter l'installation d'une garderie dans un milieu peu propice à ce type d'usage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélany ROY

**ENDOSSÉ PAR**

Johanne COUTURE

Le : 2014-09-24

Chef de division par intérim - Urbanisme

Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



**Dossier # : 1143022019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 530 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

D'adopter le règlement numéro 2209 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:27

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 530 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 530 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 530 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de réfection routière incluant l'éclairage et les feux de circulation. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-17



**Dossier # : 1143022020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 765 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de parcs.

D'adopter le règlement numéro 2210 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 765 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:27

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 765 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de parcs.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 765 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 765 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement de parcs. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-17



**Dossier # : 1143022021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 710 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

D'adopter le règlement numéro 2211 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:26

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 710 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 710 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 710 000 \$ relatif à des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014

Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Jacinthe LETENDRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-17



**Dossier # : 1143022022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

D'adopter le règlement numéro 2212 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.  
De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:26

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 275 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 275 000 \$ pour le financement de l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder cinq (5) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er octobre 2014

Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Denis ROCK)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-17



**Dossier # : 1143022023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

D'adopter le règlement numéro 2213 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:25

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder cinq (5) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014  
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Octroi des contrats

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Jacques LALONDE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-17



**Dossier # : 1143022024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

D'adopter le règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-28 07:54

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le service des finances a établi les taux de cotisation de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard. Ces taux déterminent les cotisations de chaque établissement d'affaires. On retrouve ces taux dans le règlement joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :  
Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nicole L. LAPOINTE)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Johanne COUTURE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement





**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin la société adopte son budget et l'article 458.27 de cette même loi précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1, paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA08 13 0047 en date du 4 février 2008 - Autorisation de constituer la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

- Résolution numéro CM03 0623 en date du 25 août 2003 - Adoption du règlement numéro 03-108 intitulé : Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

**DESCRIPTION**

Les cotisations des membres des Sociétés de développement commercial (SDC) sont imposées sur la base de la superficie en relation avec la valeur foncière des unités d'évaluation.

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, se chiffre à 272 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à la Ville de Montréal d'imposer des cotisations obligatoires de 212 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondéré du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion qui sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014. Ce pourcentage sera cependant connu lorsque le règlement sera adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2014.

## **JUSTIFICATION**

Le 23 septembre 2014, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard a tenu une assemblée générale du budget au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté un budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Dès la mise en vigueur de ce règlement, le Service des finances enverra un compte spécifique indiquant le montant de la cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Avis public d'entrée en vigueur : 9 décembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)  
Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-27

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1143022025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2215 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).

D'adopter le règlement numéro 2215 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-28 10:21

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2215 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de maintenir le niveau des services financés à même la taxation locale et d'absorber la croissance des coûts, une indexation de 2 % de la taxation locale 2014 doit être imposée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'arrondissement imposera pour l'exercice financier 2015 une taxation de 7,69 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation afin de permettre le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens. Cette taxe résultera en des recettes estimées à 5 989 700 \$ pour l'exercice financier 2015.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imposition de cette taxe sur l'assiette imposable de l'arrondissement de Saint-Léonard représente une somme de 5 989 700 \$ pour l'année 2015. Cette taxe locale, de 0,0769 \$ du 100 \$ d'évaluation, permettra à l'arrondissement d'équilibrer le budget de 2015 et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 1er décembre 2014  
Avis public d'entrée en vigueur : 9 décembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :  
Service des finances , Direction Services partagés financiers (Francis OUELLET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-10-23



**Dossier # : 1143022030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2015.

D'adopter l'ordonnance numéro 2207, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2015 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 10:21

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143022030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, une évaluation de tous les organismes bénéficiant du soutien de l'arrondissement pour leurs activités a été effectuée.

Lors de cette évaluation, il a été constatée que l'Université du troisième âge, qui dispense des cours à la clientèle aînée, n'est pas un organisme à but non lucratif et qu'elle ne peut bénéficier du soutien de l'arrondissement en vertu de la politique.

L'article 15 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207)* prévoit une gratuité pour la location de locaux municipaux aux organismes reconnus dans le cadre de leurs activités régulières, durant les heures régulières de travail établies.

La commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social a recommandé, lors de sa séance tenue le 13 mars 2013, de maintenir la gratuité du service pour les activités de ce groupe compte tenu de la nature particulière de l'offre de service aux aînés de ce regroupement universitaire, lié à l'Université de Sherbrooke et de renouveler cette gratuité annuellement sous réserve d'une analyse satisfaisante de l'offre de services par la Direction des affaires publiques et du développement communautaire.

Depuis septembre 2013, l'arrondissement adopte des ordonnances afin d'accorder une gratuité à cet organisme pour l'utilisation des salles de la bibliothèque.

Pour ce qui est de la gratuité des locaux en 2015, l'article 15 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207)*, stipule que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé au **chapitre III - Accès aux équipements culturels, sportifs et récréatifs**, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit.

L'Université du troisième âge prévoit offrir des cours durant 20 semaines en 2015. La Direction des affaires publiques et du développement communautaire est satisfaite de la programmation 2015 de l'Université du troisième âge. Il est donc proposé d'adopter une



ordonnance afin d'accorder une gratuité pour la location des salles de la bibliothèque dont le tarif est prévu à l'article 34 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* (2207).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA14 13 0031 en date du 3 février 2014 (1143022004) - Adopter une (1) ordonnance afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2014.

- Résolution numéro CA13 13 0218 en date du 2 juillet 2013 (1133022019) - Adopter une (1) ordonnance afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant les mois de septembre à décembre 2013.

### **DESCRIPTION**

D'adopter, en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* (2207), une (1) ordonnance afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque pour ses activités durant l'année 2015. Cette ordonnance permettra à l'Université du troisième âge d'économiser, sur les frais de location des salles, un montant de 8 750 \$ pour 20 semaines d'utilisation des salles pour des périodes de 3 h 30, 3 jours/semaine.

### **JUSTIFICATION**

Depuis janvier 2002, l'Université du troisième âge offre des cours aux aînés de l'arrondissement. Le fait d'imposer un tarif pour la location des salles de la bibliothèque pourrait mettre en péril cette offre de service aux aînés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

3 journées d'utilisation/semaine x 3 h 30/journée = 437,50 \$/semaine  
Le montant total de la location pour les 20 semaines d'utilisation, durant l'année 2015, des salles de la bibliothèque, pour des périodes de 3 h 30, 3 jours/semaine, s'élève à 8 750 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public d'entrée en vigueur : 6 janvier 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 15 et 34 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* (2207)

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Karyne ST-PIERRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement

Le : 2014-11-17



**Dossier # : 1143385081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2014-11-24 18:09

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement  
communautaire

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143385081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélany ROY  
Chef de division par intérim - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-20

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1142409025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 20 octobre 2014 à 19 h.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 20 octobre 2014 à 19 h.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-10 10:36

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1142409025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 20 octobre 2014 à 19 h.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 20 octobre 2014 à 19 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon HÉBERT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-06

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services administratifs





**Dossier # : 1142409024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 3 novembre 2014 à 13 h 30.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 3 novembre 2014 à 13 h 30.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-10 10:35

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1142409024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 3 novembre 2014 à 13 h 30.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 3 novembre 2014 à 13 h 30.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon HÉBERT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-06

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services administratifs



**Dossier # : 1143022031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-20 15:38

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143022031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Tout membre du conseil doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Articles 357 à 363 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*  
(L.R.Q., chapitre E-2.2).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-20

Gilles RAINVILLE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1140539009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2014.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2014.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-12 09:37

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1140539009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2014.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois d'octobre 2014. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2013-2014 pour la même période.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélany ROY  
Chef de division par intérim

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-06

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1143385080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Octobre 2014

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois d'octobre 2014.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-11-05 16:08

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143385080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Octobre 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Nous vous transmettons le relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement, émis par les employés de l'arrondissement au cours du mois d'octobre 2014.

Description	Octobre 2014	Octobre 2013	Cumulatif au 31 octobre 2014
Stationnement balayage	1 409	1 360	9 865
Stationnement 30, 60 ou 120 minutes	0	0	0
Stationnement handicapés	0	1	5
Zone de sécurité incendie	2	0	24
Autres stationnements	10	81	777
Arrêt interdit	0	0	15
Remorquage, excluant déneigement	0	0	8
Débarcadères	0	2	3
<b>Sous-total :</b>	<b>1 421</b>	<b>1 444</b>	<b>10 697</b>
<b>Opérations de déneigement</b>			
Stationnement sans remorquage	0	0	126
Stationnement avec remorquage	1	0	779
<b>Sous-total :</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>905</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 422</b>	<b>1 444</b>	<b>11 602</b>

## **JUSTIFICATION**

Le nombre de constats émis en octobre 2014 s'inscrit dans la moyenne des dernières années pour cette période.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Natacha BEAUCHESNE  
Chef de section par intérim - Qualité du milieu

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-05

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises